



TERRITOIRE  
PAYS  
SALONNAIS  
—

**COMPTE RENDU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Jeudi 15 octobre 2020**  
**Séance à 10h30**

**SALON DE PROVENCE**  
**281 Boulevard Maréchal FOCH**

## APPEL

*Secrétaire de séance : M. David YTIER*

❖ **Etaient présents à cette Assemblée :**

André BERTERO, Marylène BONFILLON, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Michel MILLE, Pascal MONTECOT, Christian NERVI, Anne REYBAUD, Michel ROUX, Franck SANTOS, Marie-France SOURD GULINO, Yves WIGT, David YTIER.

❖ **Etaient représentés à cette Assemblée :**

Didier KHELFA donne pouvoir à Nicolas ISNARD.

❖ **Etaient absents et excusés :**

Jean-Pierre CESARO, Stéphane LE RUDULIER, Henri PONS

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Le Président Nicolas ISNARD souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée Délibérante pour le Conseil de Territoire se tenant sis 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Territoire a pu valablement délibérer.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil de Territoire.

Le secrétaire de séance désigné est M. David YTIER.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL

Sans aucune remarque, le procès-verbal en date du 27 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### 1. Décision du Conseil de Territoire

#### Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2020 - Vote de la Décision Modificative n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE la Décision Modificative n°2 de l'Etat Spécial 2020 du Territoire du Pays Salonais telle que présentée ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 2 526 947.51 €</b>	<b>- 2 526 947.51 €</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## **2. Avis du Conseil de Territoire**

### **Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM 3F Sud pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 10 logements sociaux dénommée Ilot Viougues PLUS-PLAI située Ancienne route de Salon à Pélissanne**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire du Pays Salonais à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM 3F Sud pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 10 logements sociaux dénommée Ilot Viougues PLUS-PLAI située Ancienne route de Salon à Pélissanne ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **3. Avis du Conseil de Territoire**

### **Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM 3F Sud pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 3 logements sociaux dénommée Ilot Viougues PLS située Ancienne route de Salon à Pélissanne**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM 3F Sud pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 3 logements sociaux dénommée Ilot Viougues PLS située Ancienne route de Salon à Pélissanne ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **4. Avis du Conseil de Territoire**

### **Garantie d'emprunt à la SA HLM Famille et Provence - Opération Les Maisons de Marianne à Rognac - Modification du nombre de logements réservés**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Garantie d'emprunt à la SA HLM Famille et Provence - Opération Les Maisons de Marianne à Rognac, Modification du nombre de logements réservés ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **5. Avis du Conseil de Territoire**

### **Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2019 du Territoire du Pays Salonais**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2019 du Territoire du Pays Salonais ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **6. Avis du Conseil de Territoire**

### **Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Supplémentaire 2020 du Territoire du Pays Salonais**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Supplémentaire 2020 du Territoire du Pays Salonais ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **7. Décision du Conseil de Territoire**

### **Attribution d'une subvention à l'association AgglopoLe Provence Initiative (API) au titre de l'exercice 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association AgglopoLe Provence Initiative une subvention d'un montant de 60 000 €, au titre de l'exercice 2020.
- APPROUVE la convention ci-annexée à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association AgglopoLe Provence Initiative.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer la présente convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial 2020 du Territoire du Pays Salonais, Chapitre 65 - Compte 65748.

## **8. Avis du Conseil de Territoire**

### **Renouvellement de la convention avec la commune de Saint-Chamas relative à la réalisation de certaines missions d'entretien du Pôle d'échanges multimodal de Saint-Chamas**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Renouvellement de la convention avec la commune de Saint-Chamas relative à la réalisation de certaines missions d'entretien du Pôle d'échanges multimodal de Saint-Chamas ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **9. Avis du Conseil de Territoire**

### **Projet de Liaison Fos-Salon - Contribution métropolitaine au débat public sous la forme d'un Cahier d'Acteur**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Projet de Liaison Fos-Salon - Contribution métropolitaine au débat public sous la forme d'un Cahier d'Acteur ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **10. Avis du Conseil de Territoire**

### **Budget Annexe des Transports - Approbation de l'augmentation de l'opération d'investissement N°2018106700 « IRVE », Infrastructure de recharge pour véhicules électriques**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budget Annexe des Transports - Approbation de l'augmentation de l'opération d'investissement N°2018106700 « IRVE », Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **11. Avis du Conseil de Territoire**

### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) pour l'année 2020 relative à l'attribution d'une subvention**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) pour l'année 2020 relative à l'attribution d'une subvention ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **12. Avis du Conseil de Territoire**

### **Approbation de l'avenant n°9 à la convention conclue avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM), relatif à l'attribution d'une participation financière complémentaire pour la mise en œuvre du dispositif de veille et d'observation des copropriétés (VOC) sur le territoire de la Métropole (hors Marseille)**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant n°9 à la convention conclue avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM), relatif à l'attribution d'une participation financière complémentaire pour la mise en œuvre du dispositif de veille et d'observation des copropriétés (VOC) sur le territoire de la Métropole (hors Marseille) ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **13. Avis du Conseil de Territoire**

### **Approbation de l'avenant n°5 à la convention conclue avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance relatif à l'attribution d'une participation financière complémentaire pour la mise en œuvre du dispositif de veille et d'observation des copropriétés sur le territoire de la Métropole (hors Marseille)**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant n°5 à la convention conclue avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance relatif à l'attribution d'une participation financière complémentaire pour la mise en œuvre du dispositif de veille et d'observation des copropriétés sur le territoire de la Métropole (hors Marseille) ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **14. Avis du Conseil de Territoire**

### **Cession à titre onéreux d'un bien immobilier sis quartier de Capevaire, résidence la Mariélie sur la commune de Berre l'Etang cadastré section AL numéro 142 Lots 163, 148 et 125 au bénéfice de CDC Habitat Social**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Cession à titre onéreux d'un bien immobilier sis quartier de Capevaire, résidence la Mariélie sur la commune de Berre l'Etang cadastré section AL numéro 142 Lots 163, 148 et 125 au bénéfice de CDC Habitat Social ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **15. Avis du Conseil de Territoire**

### **Cession à titre onéreux d'un terrain sur l'extension du Parc d'activités de la Gandonne à Salon de Provence à l'entreprise Wine RL – Prorogation des délais de réitération par acte authentique**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Cession à titre onéreux d'un terrain sur l'extension du Parc d'activités de la Gandonne à Salon de Provence à l'entreprise Wine RL – Prorogation des délais de réitération par acte authentique ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **16. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Approbation d'une convention de financement des mesures foncières prévues par le Plan de prévention des Risques Technologiques de Berre, sur le territoire des communes de Berre et de Rognac**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention de financement des mesures foncières prévues par le Plan de prévention des Risques Technologiques de Berre, sur le territoire des communes de Berre et de Rognac ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **17. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n°4**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n°4 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **18. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Sollicitation du Conseil de la Métropole - Engagement de la procédure de révision allégée n°2 et définition des modalités de concertation - Arrêt des modalités de collaboration entre la commune et le Conseil de Territoire du Pays Salonais**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- SOLLICITE le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vue de l'engagement de la procédure de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence et la définition des modalités de concertation.
- ARRETE les modalités de collaboration avec la commune de Salon-de-Provence définies précédemment.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 et suivants de la Métropole. Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais à l'opération 2018301700 - compte 4581183017 - fonction 510.

#### **19. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Engagement de la procédure de révision allégée n°2 - Définition des modalités de concertation**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Engagement de la procédure de révision allégée n°2 - Définition des modalités de concertation ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **20. Décision du Conseil de Territoire**

### **Plan local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières – Modification simplifiée n°2 – Saisine pour la mise à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'engagement de la procédure de modification simplifiée – Définition des modalités de la mise à disposition du public**

- SOLLICITE l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole de l'examen de l'engagement de la procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières.
- DEFINIE les modalités de la mise à disposition du public, sous condition de l'engagement de la procédure de modification simplifiée par la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme :

Pendant un mois, un dossier comprenant le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées sera mis à disposition du public du lundi 30 novembre 2020 au mercredi 30 décembre 2020, aux adresses, jours et heures d'ouverture au public suivants :

- Mairie d'Eyguières, Service Urbanisme, 1 rue du Couvent, 13430 Eyguières, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Conseil de Territoire du Pays Salonais, Direction de l'Aménagement du Territoire, 190 rue du Commandant Sibour 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur deux registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Le dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune d'Eyguières et du Conseil de Territoire du Pays Salonais. Le public pourra ainsi prendre connaissance du dossier, puis consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les deux registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Un registre sera également mis à disposition du public sous format numérique. Le public pourra ainsi prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre numérique ou par adresse email dédiée, selon des modalités qui seront précisées dans l'arrêté de mise à disposition du projet.

Huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du dossier au public, un avis précisant la période et les modalités de cette mise à disposition sera affiché au siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais et en Mairie d'Eyguières.

Cet avis sera également publié dans deux journaux diffusés dans le département.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 et suivants de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais à l'opération 2018301700 – compte 4581183017 - fonction 510.

## **21. Avis du Conseil de Territoire**

### **Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières - Engagement de la procédure de modification simplifiée n° 2**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières - Engagement de la procédure de modification simplifiée n° 2 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **22. Avis du Conseil de Territoire**

### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne – Abrogation de la procédure de modification n°1**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne – Abrogation de la procédure de modification n°1 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.



### **23. Décision du Conseil de Territoire**

#### **Plan local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne – Modification n° 4 – Saisine pour la mise à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'engagement de la procédure de modification**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- SOLLICITE l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole de l'examen de l'engagement de la procédure de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 et suivants de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais à l'opération 2018301700 – compte 4581183017 - fonction 510.

### **24. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne – Engagement de la procédure de modification n° 4**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne – Engagement de la procédure de modification n° 4 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **25. Décision du Conseil de Territoire**

#### **Plan local d'Urbanisme de la commune de Sénas – Modification n° 4 – Saisine pour la mise à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'engagement de la procédure de modification**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- SOLLICITE l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole de l'examen de l'engagement de la procédure de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sénas.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial 2020 du Territoire du Pays Salonais à l'opération 2018301700 – compte 4581183017 - fonction 510

### **26. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sénas - Engagement de la procédure de modification n° 4**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sénas - Engagement de la procédure de modification n°4 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **27. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac - Abrogation de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité – Opération Mixte Habitat / Activités sur le secteur de "La Tête Noire"**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac - Abrogation de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité – Opération Mixte Habitat / Activités sur le secteur de "La Tête Noire" ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **28. Décision du Conseil de Territoire**

#### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation par la commune de Lançon-Provence, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation par la commune de Lançon-Provence, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **29. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Approbation de nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la réalisation par les communes de Rognac et Salon-de-Provence, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la réalisation par les communes de Rognac et Salon-de-Provence, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **30. Décision du Conseil de Territoire**

#### **Attribution d'une subvention à l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS) au titre de l'exercice 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association Transport Mobilité Solidarité une subvention d'un montant de 45 000 € au titre de l'exercice 2020.
- APPROUVE la convention ci-annexée à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Transport Mobilité Solidarité.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer la présente convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Chapitre 65 - Compte 65748.

### **31. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Corridor écologique et pédagogique dédié aux pollinisateurs, Quartier des Canourgues, Salon-de-Provence**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Corridor écologique et pédagogique dédié aux pollinisateurs, Quartier des Canourgues, Salon-de-Provence" ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **32. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation par la commune de Salon-de-Provence, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation par la commune de Salon-de-Provence, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **33. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Approbation de deux nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la réalisation d'équipements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales par les communes d'Eyguières et de Lançon-Provence**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de deux nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la réalisation d'équipements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales par les communes d'Eyguières et de Lançon-Provence ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **34. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Travaux de réhabilitation de Génie Civil sur les sites de production d'eau potable du Territoire du Pays Salonais**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Travaux de réhabilitation de Génie Civil sur les sites de production d'eau potable du Territoire du Pays Salonais ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **35. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le Territoire du Pays Salonais**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le Territoire du Pays Salonais ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **36. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Demande de subvention d'investissement relative aux Etudes pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Étang, Coudoux, La Fare-les Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention d'investissement relative aux Etudes pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Étang, Coudoux, La Fare-les Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **37. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Approbation de l'avenant 13 à la concession pour la gestion du réseau de chaleur de Salon-de-Provence**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant 13 à la concession pour la gestion du réseau de chaleur de Salon-de-Provence ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **38. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Modalités d'écrêtement (cas d'incendie) et de dégrèvement (cas de service non rendu en assainissement) des factures d'eau hors dispositif " Warsmann "**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Modalités d'écrêtement (cas d'incendie) et de dégrèvement (cas de service non rendu en assainissement) des factures d'eau hors dispositif " Warsmann " ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **39. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Approbation de la démarche de réduction des déchets par le lancement d'un appel à projets prévention des déchets - réemploi / réparation / réutilisation 2020-2024 sur la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de la démarche de réduction des déchets par le lancement d'un appel à projets prévention des déchets - réemploi / réparation / réutilisation 2020-2024 sur la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **40. Décision du Conseil de Territoire**

#### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la cinquième édition du Salon des Agricultures de Provence**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le versement du solde de la subvention de 120 000 € à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, dont 90 000 € sur le budget 2020 et 30 000 € sur le budget 2021.

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent avenant et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Chapitre 65 - Compte 65748.

### **41. Décision du Conseil de Territoire**

#### **Modification du règlement général de la Piscine Claude Jouve à Berre l'Etang**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le nouveau règlement général de la Piscine Claude Jouve à Berre l'Etang, figurant en annexe.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

### **42. Décision du Conseil de Territoire**

#### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Club Jeunesse et loisirs / AIL de Saint-Chamas**

Il est précisé que M. Didier KHELFA ne prend pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le versement de la subvention de 2 000 € à l'association Club Jeunesse et loisirs / AIL de Saint-Chamas sur le budget 2020.

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Club Jeunesse et loisirs / AIL de Saint-Chamas.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent avenant et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

#### **43. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention à l'association X-Terra Aventure Pélissanne**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le versement de la subvention de 6 000 € à l'association X-Terra Aventure Pélissanne.
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association X-Terra Aventure Pélissanne.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent avenant et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial 2020 du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748. Pour le solde, la subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2021.

#### **44. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Du Son au Balcon**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le versement de la subvention de 30 000 € à l'association Du Son au Balcon.
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Du Son au Balcon.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent avenant et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial 2020 du territoire du pays salonais - chapitre 65 - Compte 65748. Pour le solde, la subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2021.

#### **45. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal de la Culture de La Fare les Oliviers**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le versement de la subvention de 2 000 € à l'Office Municipal de la Culture de La Fare les Oliviers sur le budget 2020.
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'Office Municipal de la Culture de La Fare les Oliviers.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent avenant et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

#### **46. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Pélissanne Culture et Traditions**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le versement de la subvention de 2 000 € à l'association Pélissanne Culture et Traditions sur le budget 2020.
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Pélissanne Culture et Traditions.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent avenant et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

#### **47. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention à l'association La Barben en fête**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le versement de la subvention de 2 000 € à l'association La Barben en fête sur le budget 2020.
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association La Barben en fête.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent avenant et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

#### **48. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Demain Sénas**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le versement de la subvention de 2 000 € à l'association Demain Sénas sur le budget 2020.

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Demain Sénas.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent avenant et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

#### **49. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Club nautique charlevalois**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le versement de la subvention de 2 000 € à l'association Club nautique charlevalois sur le budget 2020.

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs ci-annexé à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Club nautique charlevalois.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent avenant et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

#### **50. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Attribution de subventions à des associations culturelles et sportives au titre de l'exercice 2020**

Il est précisé que M. Philippe GRANGE ne prend pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE aux associations sportives et culturelles, les subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 28 000 €, au titre de l'exercice 2020 :

<b>Association</b>	<b>Montant proposé</b>
Office Municipal des Sports de la Culture et du Social - Alleins	2 000 €
Forum des Jeunes et de la Culture -Berre l'Etang	2 000 €
Le Bol d'Air barbenais	2 000 €
Association sportive charlevoise	2 000 €
Alpilles Handball Eyguières Club	2 000 €
Office Municipal de la Culture - La Fare les Oliviers	2 000 €
Le Clan de la Licorne - Lamanon	2 000 €
Tennis club Lançon-Provence	2 000 €
Ciné Bonne nouvelle - Mallemort et Sénas	4 000 €
X-Terra Aventure	2 000 €

A.S. Rognac Tennis club	2 000 €
Société Sportive de Saint-Chamas	2 000 €
Œuvre laïque Portail Coucou - Salon de Provence	2 000 €

- APPROUVE les termes des conventions ci annexées à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et les associations suivantes :

- Office Municipal des Sports de la Culture et du Social - Alleins
- Forum des Jeunes et de la Culture - Berre l'Etang
- Le Bol d'Air barbenais
- Association sportive charlevaloise
- Alpillès Handball Eyguières Club
- Office Municipal de la Culture - La Fare les Oliviers
- Le Clan de la Licorne - Lamanon
- Tennis club Lançon-Provence
- Ciné Bonne nouvelle - Mallemort et Sénas
- X-Terra Aventure
- A.S. Rognac Tennis club
- Société Sportive de Saint-Chamas
- Œuvre laïque Portail Coucou

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer les présentes conventions et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

## DIVERS

### 51. Donné acte des décisions du Président du Conseil de Territoire

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°08/20 du 27 juillet 2020.

N°28/20 : Avenant N°1 au marché V200151A00 « Mission d'assistance géotechnique sur le site de la déchèterie de Salon II » - GIA INGENIERIE  
Sans incidence financière

N°29/20 : Convention d'utilisation du Port Albert Samson à Berre l'Etang - Association Raid Etang de Berre  
Consentie à titre gratuit

N°30/20 : Avenant n° 3 - Marché M235/13 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace collectif de tri et de valorisation des déchets « Centre d'Ecovalorisation » - PRIMA PROVENCE  
Sans incidence financière

N°31/20 : Avenants n°1 aux conventions d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Collège Commandant Cousteau à Rognac, collège Roquepertuse à Velaux, collège Louis Leprince-Ringuet à La Fare Les Oliviers  
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

- ❑ N°32/20 : Avenant n°1 à la convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Association Le Cercle des Nageurs de l'étang de Berre  
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°33/20 : Avenant n°1 à la convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Collège René Seyssaud à Saint Chamas  
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°34/20 : Avenants n°1 aux conventions d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Foyer de vie Lou Calen, Foyer Raymond Jacquemus  
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°35/20 : Avenant n°1 à la convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Foyer CATTP de Berre l'Etang  
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements
- ❑ N°36/20 : Avenant n°1 à la convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Foyer "Les Bories"  
Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

### **INFORMATION**

Il est donné, à titre d'information, lecture des points suivants, qui seront présentés au Conseil de la Métropole le 15 octobre prochain :

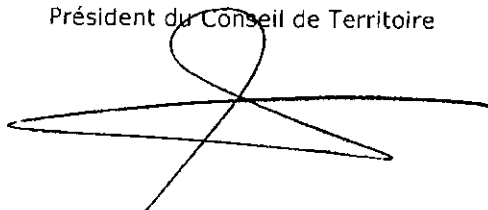
- **Présentation des Comptes Rendus d'Activité de Concession de distribution publique de gaz 2018**

**Le Président clôt la séance à 12 H 15.**

**A SALON DE PROVENCE, le quinze octobre deux mille vingt.**

**Nicolas ISNARD,**

Président du Conseil de Territoire



Rappel : le recueil des actes administratifs du Conseil de Territoire est consultable au 281 Bd Maréchal Foch - SALON DE PROVENCE